

ENVIRONNEMENT PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AIR ÉNERGIE CLIMAT NATURE	5
TRANSPORTS ET MOBILITÉ VÉLO ET MODES ACTIFS TRANSPORTS EN COMMUN	
CYCLE DE L'EAU ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAU POTABLE	. 15
PETITE ENFANCE SCHÉMA PETITE ENFANCE	. 18
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	. 20
AGRICULTURE STRATÉGIE AGRICOLE	. 21
TOURISME SCHÉMA TOURISTIQUE	. 22
COHÉSION SOCIALE CONTRAT DE VILLE GENS DU VOYAGE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN RÉUSSITE ÉDUCATIVE RELAIS OXYJEUNES PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE TÉLÉALARME EMPLOI-INSERTION	. 26 . 27 . 28 . 29 . 30 . 30
AMÉNAGEMENT URBAIN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT AMÉNAGEMENT ET PLANIFICATION	
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	. 36
VOIRIE VOIRIE ET GRANDES INFRASTRUCTURES	. 38
SERVICES TRANSVERSAUX INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES SCHÉMA DE MUTUALISATION FINANCES SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	40 . 42
	PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AIR ÉNERGIE CLIMAT NATURE TRANSPORTS ET MOBILITÉ VÉLO ET MODES ACTIFS TRANSPORTS EN COMMUN CYCLE DE L'EAU ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EAU POTABLE PETITE ENFANCE SCHÉMA PETITE ENFANCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL AGRICULTURE STRATÉGIE AGRICOLE TOURISME SCHÉMA TOURISTIQUE COHÉSION SOCIALE CONTRAT DE VILLE GENS DU VOYAGE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN RÉUSSITE ÉDUCATIVE RELAIS OXYJEUNES PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE TÉLÉALARME EMPLOI-INSERTION AMÉNAGEMENT URBAIN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT AMÉNAGEMENT SPORTIFS EQUIPEMENTS SPORTIFS EXPRICES TRANSVERSAUX



2021

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès 30, avenue Général Leclerc - BP 263 - 38200 Vienne Tél.: 04 74 78 32 10

info@vienne-condrieu-agglomeration.fr www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton

Rédactrice en chef : Brigitte Caruana Rédaction : Les services de l'Agglo

Conception graphique : Agence Réciproque - Catherine Ornon Impression : Alpha Communication Impression

Imprimé à 500 exemplaires sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)





Le Projet d'Agglomération et le Pacte de Gouvernance, entre l'Agglo et ses communes membres pour la mandature 2020-2026 affirment le principe d'une exigence de suivi s'appuyant sur la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation « pour s'assurer de la prise en compte des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, pour suivre la mise en œuvre des actions et pour mesurer leur impact » et « destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs. »

J'ai l'honneur de vous présenter notre premier Bilan annuel d'évaluation des 28 politiques publiques de Vienne Condrieu Agglomération pour l'année 2021.

Je suis également satisfait que nous associons le Conseil de Développement dans cette démarche d'évaluation nouvelle pour la collectivité. Le CdD peut présenter son regard croisé de citoyen et ses propositions sur les critères de mesure et indicateurs à considérer pour évaluer nos orientations et schémas stratégiques.

Ce document a vocation à vous rendre compte, simplement et de manière synthétique, du suivi de nos objectifs stratégiques pour chacune des compétences que nous portons. Chaque représentation graphique donne à voir sur l'évolution et l'impact de nos actions depuis la création de notre Agglo en 2018.

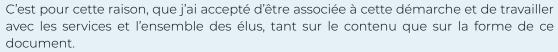
Grâce à ces données, nous sommes en mesure de porter un regard quantitatif sur les politiques que nous menons, d'ajuster nos programmes d'actions et de définir nos orientations et priorités budgétaires, pour répondre au mieux aux besoins du territoire et de sa population au regard des moyens dont nous disposons.

Je tiens à remercier élus et services qui ont soigneusement sélectionné les indicateurs à vous présenter parmi les 525 critères d'évaluation en notre possession et qui ont permis l'élaboration de ce premier bilan.

Christian Pétrequin,

Conseiller délégué en charge de la concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement

La communication est un enjeu transversal primordial pour une collectivité. Nous avons le devoir d'informer le plus largement possible, en toute transparence et de la manière la plus compréhensible qu'il soit sur les sujets que nous portons, souvent très techniques. Rendre l'information accessible à tous est une de nos priorités.



Ce Bilan annuel d'évaluation me semble être un excellent outil de communication, complémentaire à l'Agglomag et au Rapport d'activité, pour informer l'ensemble de la population sur toutes les politiques publiques que nous menons et sur les objectifs stratégiques que nous nous sommes fixés pour ce mandat.

J'avais à cœur que cet ouvrage soit simple, clair et accessible pour tous. Nous avons souhaité vous présenter un document facile et agréable à parcourir, permettant en un regard d'identifier la tendance de nos indicateurs d'évaluation

Je vous souhaite une bonne lecture.



Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle



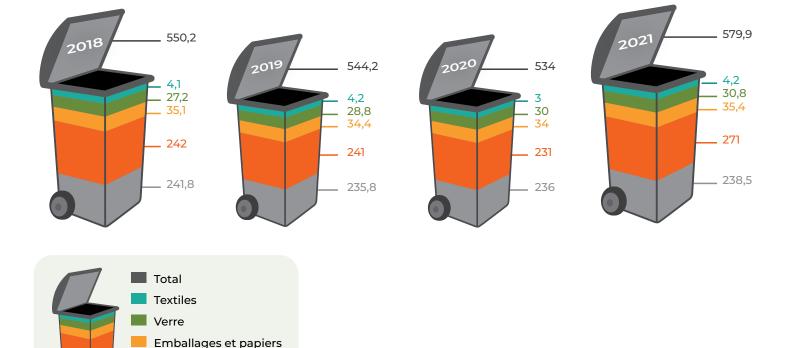
Prévention et gestion des déchets

L'Agglo porte le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

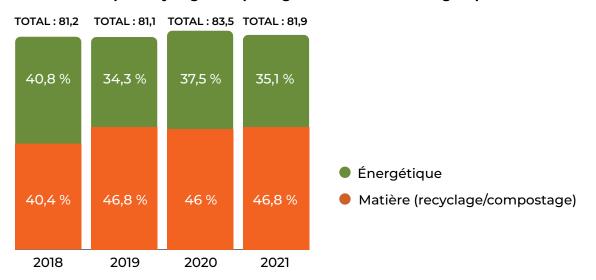
Au delà de l'enjeu de base de salubrité, ce service doit accompagner les usagers pour réduire leur production de déchets et considérer au maximum les déchets comme des ressources.

Il y a ainsi un enjeu de réduction des productions des déchets, mais également d'amélioration du niveau de valorisation des déchets pris en charge par l'Agglo.

■ Déchets ménagers et assimilés : Production totale par catégorie (kg/habitant/an)



■ Déchets ménagers et assimilés : Valorisation globale des déchets par recyclage/compostage ou valorisation énergétique



Déchèteries

Ordures ménagères

Air énergie climat

L'Agglo a en charge l'élaboration et le suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). De plus, elle est engagée dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS). Ainsi, en dehors de ces propres projets, l'Agglo a un rôle de coordination et de suivi des actions de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pollution de l'air sur son territoire.

Les cinq indicateurs sélectionnés ci-dessous permettent de disposer d'une vision globale territoriale avec les grandes tendances d'évolution.

■ Air : Durée cumulée de jours d'alerte pollution niveau N1 ou N2 sur le bassin Lyonnais/Nord-Isère







Source : ATMO ou services préfectoraux

■ Énergie : Production estimée d'énergie renouvelable thermique et électrique (solaire, hydroélectricité, biogaz, bois etc.)



Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ Énergie : Production estimée d'électricité photovoltaïque des installations recensées sur le territoire

452 849 MWh



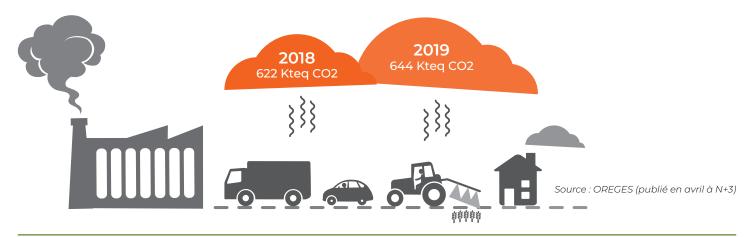
Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ Énergie : Consommation énergétique territoriale totale (tous secteurs confondus : habitat, entreprises, transport, etc.)



Source : OREGES (publié en avril à N+3)

■ Climat : Émissions territoriales de gaz à effet de serre

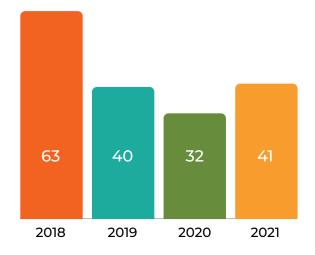


Nature

L'Agglo a décidé de porter la lutte contre l'ambroisie sur son périmètre compte tenu de l'enjeu majeur de santé publique. De plus, elle suit deux chartes forestières sur son périmètre (Bonnevaux et Pilat).

En 2021, elle a également décidé de contribuer à la lutte contre les frelons asiatiques en contribuant au financement de leur destruction d'où la mise en place d'indicateur de suivi dédié.

■ Ambroisie : Nombre de jours où le risque allergique est supérieur ou égal à 3



Source : OREGES (publié en avril à N+3)

■ Ambroisie : Signalements sur la plateforme qui ont fait l'objet d'une intervention (en pourcentage)



■ Chartes forestières : Nombre de projets valorisant les filières locales



Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux



Charte forestière de territoire du Pilat

■ Chartes forestières : Surface annuelle ayant bénéficié de l'accompagnement Sylv'ACCTES

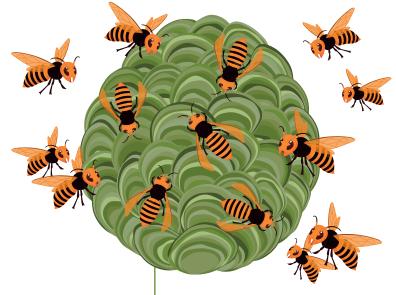


Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux



Charte forestière de territoire du Pilat

■ Frelons asiatiques : Nombre de nids détruits sur le territoire



ACTION DÉMARRÉE EN 2022

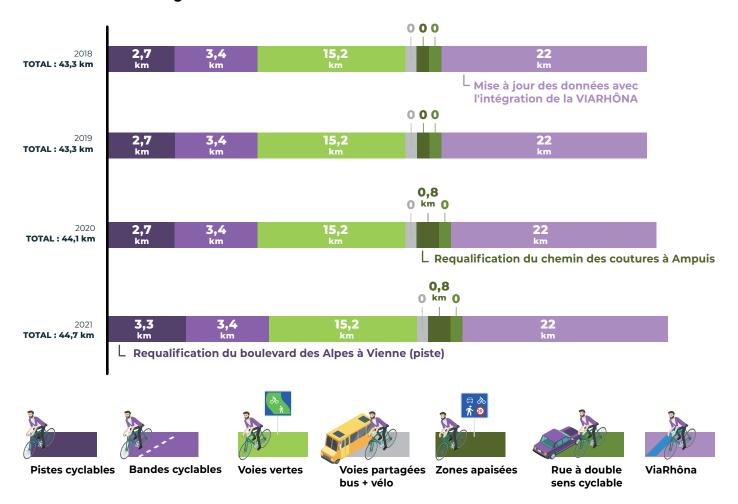
LES DONNÉES SERONT PRÉSENTÉES DANS LE PROCHAIN BILAN D'ÉVALUATION.

Vélo et modes actifs

L'Agglo agit pour encourager le report modal de la voiture individuelle vers les modes de transport dits « actifs » et notamment le vélo.

Ces indicateurs permettent de mettre en évidence les équipements réalisés afin de faciliter son utilisation, que ce soit en matière d'infrastructure routière (piste et bande cyclables, voie verte, double-sens cyclable...) ou d'équipements dédiés au stationnement des vélos (consignes, box, arceaux sur le domaine public).

■ Évolution des aménagements dédiés aux modes actifs



Sources : Agglo et WebSIG GÉO

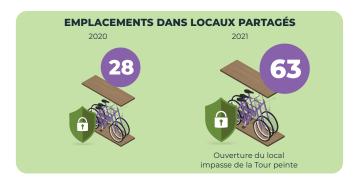
Évolution du nombre de stationnements vélo sur voirie



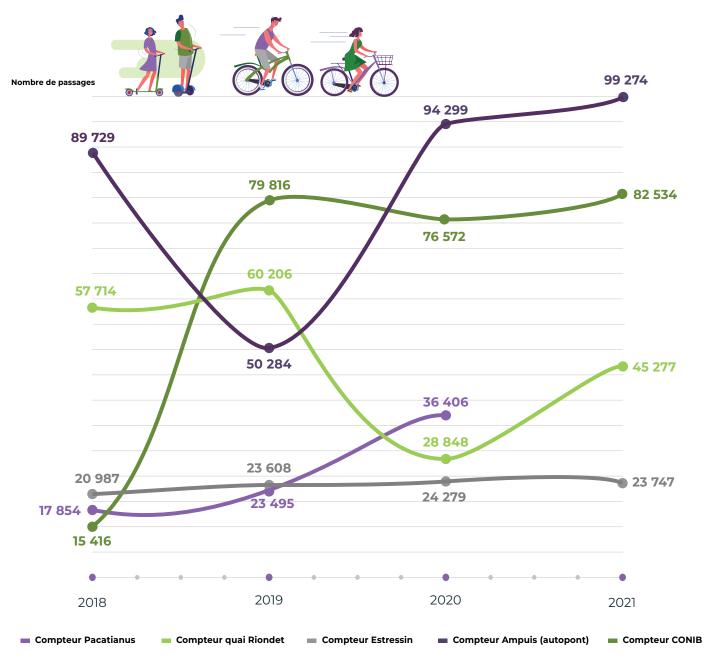
■ Évolution du nombre d'emplacements vélo sécurisés







■ Fréquentation des aménagements cyclables



Source : Eco-Visio

■ Montants investis dans les aménagements cyclables (linéaires, équipements et services)



Transports en commun

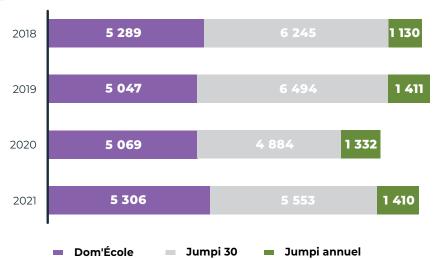
L'Agglo organise le réseau de transport public L'va qui comprend les lignes de bus à Vienne, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque et Estrablin, ainsi que le service de navette et les lignes scolaires. Elle a pour objectif de proposer un réseau de transport toujours plus efficace et attractif, qui peut être identifié comme un moyen de transport concurrentiel à la voiture individuelle.

■ Évolution des vitesses commerciales du réseau urbain L'va

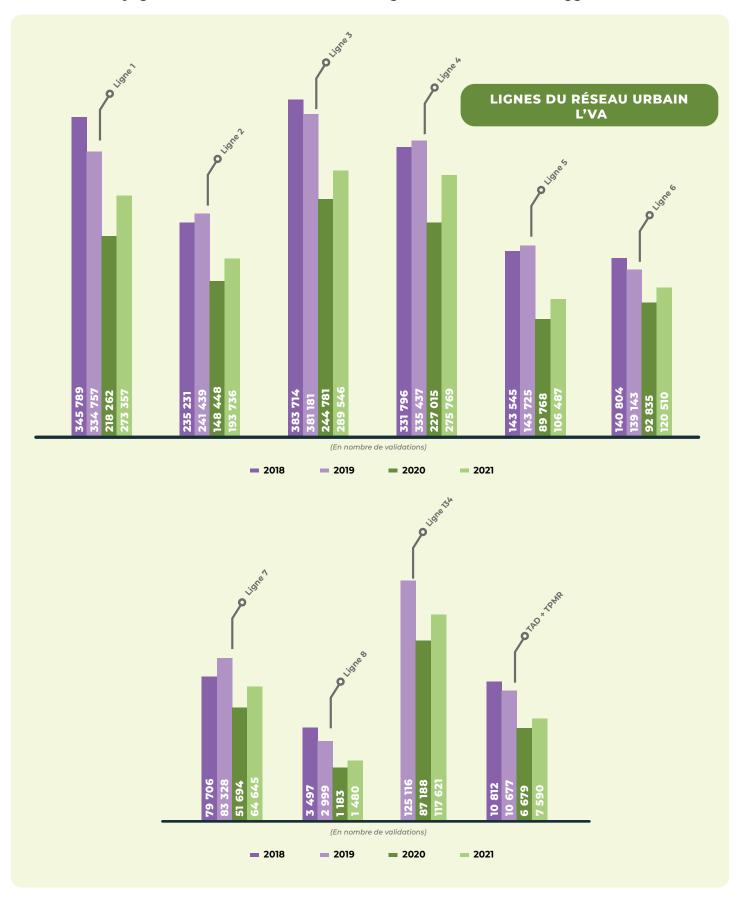


Abonnements scolaires au réseau L'va





■ Nombre de voyages sur le réseau urbain L'va et les lignes interurbaines de l'Agglo



Ligne 1 : Estrablin - Malissol - Gare de Vienne

Ligne 2 : Collège de l'Isle - Gare de Vienne - Malissol

Ligne 3 : Estressin - Gare de Vienne - Clg. de l'Isle Ligne 4 : Stade de Malissol - Gare de Vienne - Estressin

Ligne 5 : Gare de Vienne - Hôpital Lucien Hussel

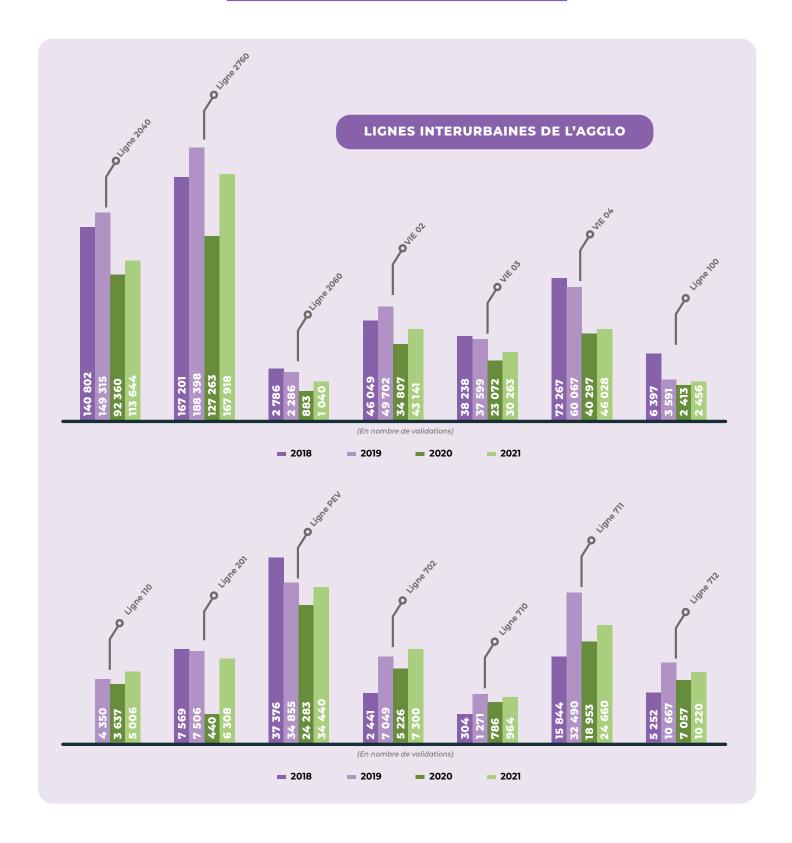
Ligne 6 : Gare de Vienne - Cancanne - Les Genêts

Ligne 7 : Chasse-sur-Rhône - Vienne

Ligne 8 : Circulaire les Hauts de Vienne

Ligne 134 : Condrieu - Givors

TAD + TPMR : Transport à la demande



Ligne 2040 : Chasse - Seyssuel - Vienne Ligne 2760 : Valencin - Luzinay - Vienne Ligne 2060 : Chasse-sur-Rhône - Givors

VIE02: Assieu - Les Côtes-d'Arey - Reventin - Vienne

VIE03: Villeneuve - Eyzin-Pinet - Vienne

VIE04 : Chalon - Jardin - Saint-Sorlin-de-Vienne Ligne 100 : Gare de Vienne - Collège de l'Isle Ligne 110 : Saint-Ignace - Gare de Vienne

Ligne 201: Hameau Charlemagne - Ponsard - Jardin

Ligne PEV: Moidieu - Estrablin - Pont-Évêque

Ligne 702: Ampuis - Condrieu

Ligne 710: Tupin-et-Semons - Condrieu

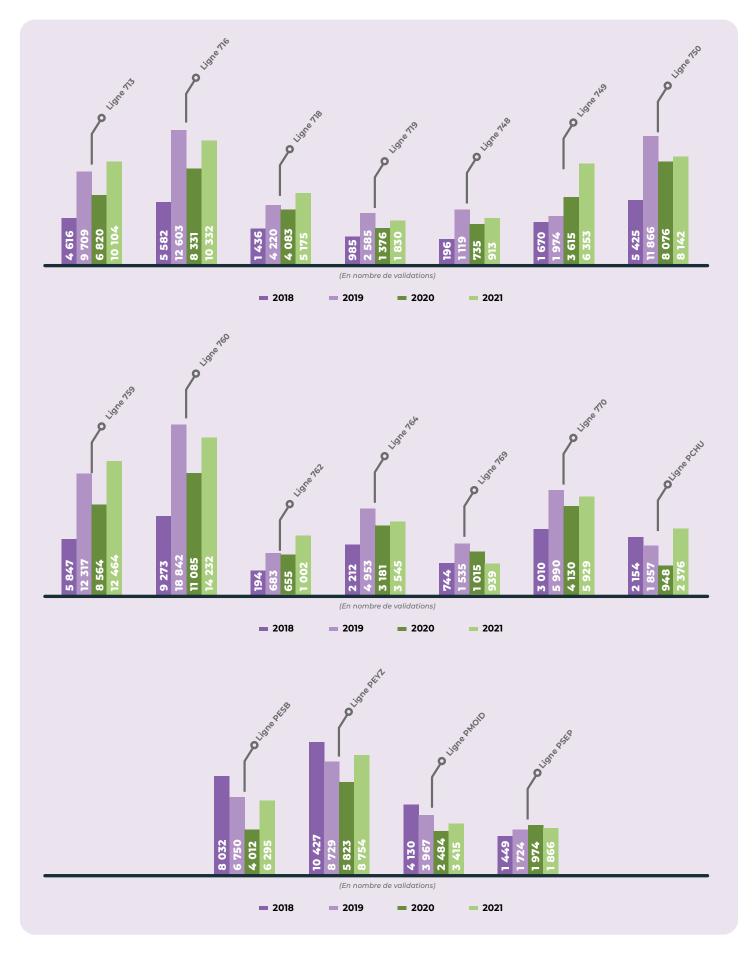
Ligne 711 : Condrieu - Vienne Ligne 712 : Échalas - Givors Ligne 713 : Les Haies - Condrieu Ligne 716 : Les Haies - Condrieu Ligne 718 : Primaire Longes

Ligne 719 : Primaire Longes Ligne 748 : Longes

Ligne 749: Saint-Romain-en-Gier - Mornant

Ligne 750 : Échalas - Givors

Ligne 759 : Les Haies - Rive-de-Gier Ligne 760 : Trèves - Saint-Romain-en-Gal Ligne 762 : Trèves - Saint-Romain-en-Gal



Ligne 764 : Ampuis - Condrieu Ligne 769 : Loire-sur-Rhône - Givors Ligne 770 : Trèves - Condrieu Ligne PCHU : Primaire Chuzelles Ligne PESB : Primaire Estrablin Ligne PEYZ : Primaire Eyzin-Pinet

Ligne PMOID: Primaire Moidieu-Détourbe

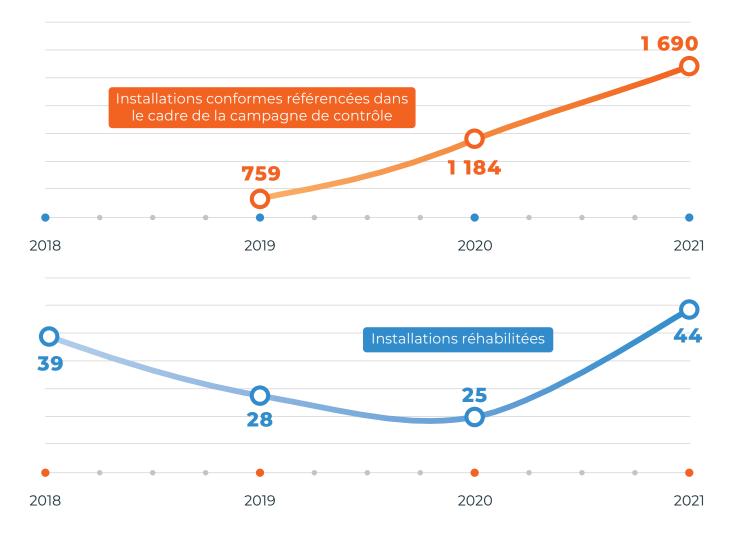
Ligne PSEP: Primaire Septème

Assainissement non collectif

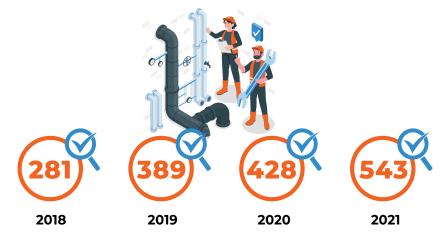
Avec près de 4 000 installations estimées, les dispositifs d'assainissement non collectif permettent de traiter individuellement les eaux usées des maisons qui ne peuvent pas être raccordées au réseau collectif.

La connaissance de ce patrimoine permet d'évaluer son état et d'accompagner les utilisateurs pour améliorer leur fonctionnement et leurs performances, dans un souci de préservation du milieu naturel.

Nombre d'installations conformes et réhabilitées



■ Nombre de contrôles périodiques

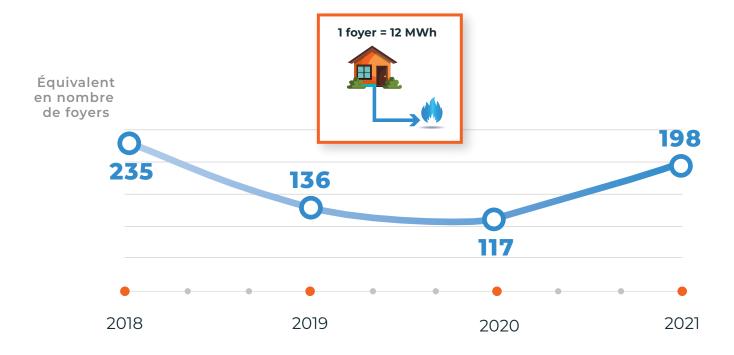


Assainissement collectif

Notre territoire est doté de près de 600 km de réseau de collecte des eaux usées et de 7 stations d'épuration.

La principale, celle de Vienne Sud, permet, en plus de traiter les eaux usées avant de les rejeter au Rhône sans risquer d'en dégrader la qualité, de valoriser les boues produites sur site par la production de gaz. Ce gaz vert, produit localement, est ensuite injecté dans le réseau de gaz pour être distribué.

■ Production de biométhane (en équivalent de la consommation d'un foyer)



Linéaire de réseaux réhabilités et/ou mis en séparatif



Eau potable

L'Agglo dispose de ressources en eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels de la population.

Néanmoins, compte-tenu du vieillissement des réseaux de distribution, leur renouvellement reste un enjeu majeur afin de maintenir notre patrimoine en bon état et réduire les fuites afin de modérer les prélèvements sur la ressource en eau.

■ Nombre d'abonnés au service d'eau potable de l'Agglo

























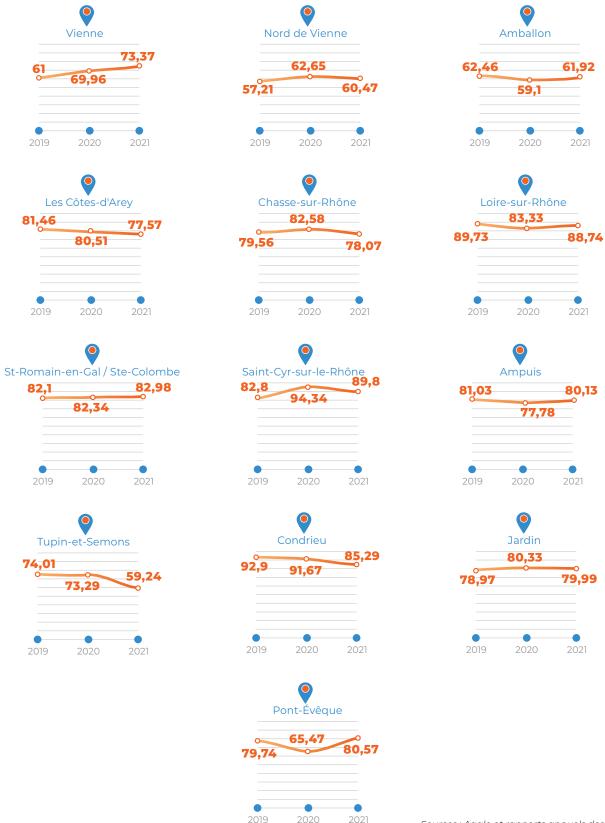




Source: Rapports annuels des délégataires

Tous les abonnés de l'Agglo par zone de production (cf. contrat de DSP ou régie) hors syndicats d'eau potable auxquels nous avons transféré la compétence en direct.

■ Rendement par zone de production (en pourcentage)



Sources : Agglo et rapports annuels des délégataires

Linéaires de réseaux réhabilités et extensions de réseaux

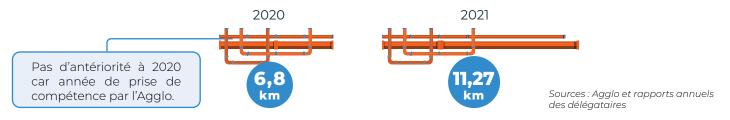


Schéma petite enfance

L'Agglo mène une politique petite enfance volontariste qui vise à :

- S'assurer d'un maillage territorial équitable ;
- Offrir une diversité et une complémentarité dans son offre d'accueil à la fois individuel (assistantes maternelles) et collectif (multi-accueil et micro-crèches)
- Accompagner les familles dans leur recherche d'une solution respectant l'équilibre familial, professionnel et social ;
- Permettre l'accueil de tout enfant dans le respect de ses origines et de sa diversité y compris face au handicap et à la maladie ;
- · Soutenir les parents au travers d'action de parentalité et d'éveil culturel.

■ Familles accueillies et/ou renseignées

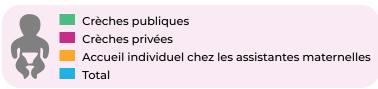


Relais petite enfance (RPE)

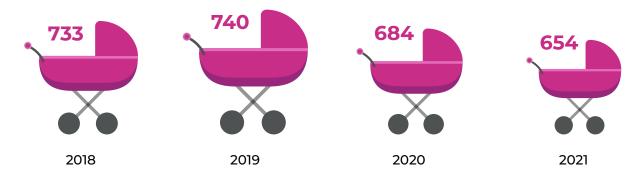
Point info mode de garde (PIMG)

■ Places d'accueil sur le territoire par mode de garde

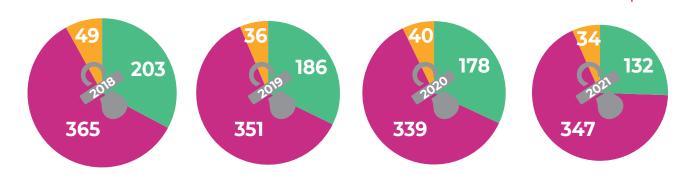




Assistantes maternelles agréées sur le territoire



Répartition par activité des assistantes maternelles : partielle, complète, sans activité

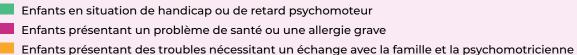




Source : Services de PMI des département de l'Isère et du Rhône

■ Accueil de la différence dans les établissements d'accueil du jeune enfant : Nombre d'enfants accueillis





Accompagnement des entreprises et développement commercial

L'ambition pour le territoire est de prendre sa place au sein des territoires de référence d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le développement économique est fait par les entreprises, la collectivité contribue au développement des entreprises en créant sur le territoire les conditions et l'environnement qui permettent ce développement.

Les principaux enjeux sont le maintien et l'accompagnement des entreprises, l'entrepreneuriat, une politique foncière active et le maintien des équilibres entre économie productive et économie résidentielle.

■ Nombre d'emplois et d'entreprises sur le territoire



2021

Source : Insee

■ Projets immobiliers fonciers accompagnés par l'Agence éco





2019



2020



2021

■ Dialogues dirigeants réalisés auprès des entreprises



2018



2019



2020



2021

■ Commerçants ayant bénéficié d'une aide directe



2019



2020



2021

Stratégie agricole

L'agriculture est un secteur économique à part entière. La stratégie agricole, construite en associant les agriculteurs, les élus et les partenaires, s'articule autour des enjeux de développement des circuits courts, de gestion de l'espace agricole, de dynamisation et de valorisation de ce secteur économique et de l'installation/transmission.

Agriculteurs par type de filière

2021



Source: Eudonet

Hectares classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme



Source: PLU des communes

■ Hectares protégés soit en zone agricole protégée (ZAP) soit en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

PAS DE ZAP NI DE PAEN À CE JOUR TRAVAIL EN COURS

PRÉSENTATION À VENIR
DANS LES PROCHAINS BILANS D'ÉVALUATION.



Accompagnement des transmissions d'exploitations agricoles



Installations réalisées

25

2019 à 2021



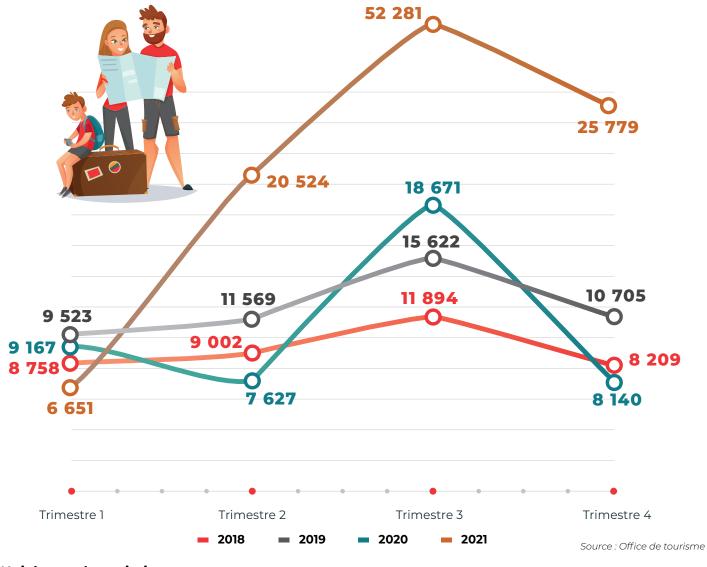


Source: Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil transmission

Schéma touristique

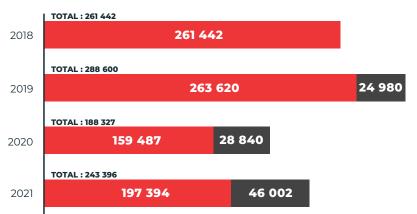
L'Agglo contribue à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à haute valeur ajoutée. Le positionnement s'appuie notamment sur le duo « Vienne-Condrieu », la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendue.

■ Visiteurs uniques corrigés du taux de rebond, sur le site internet français de l'Office de tourisme



■ Nuitées sur le territoire





Nuitées déclarées par les hébergeurs

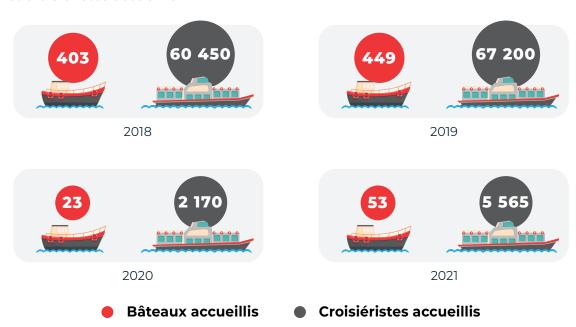
Nuitées déclarées par les plateformes internet

Source : Office de tourisme

■ Passages sur la ViaRhôna

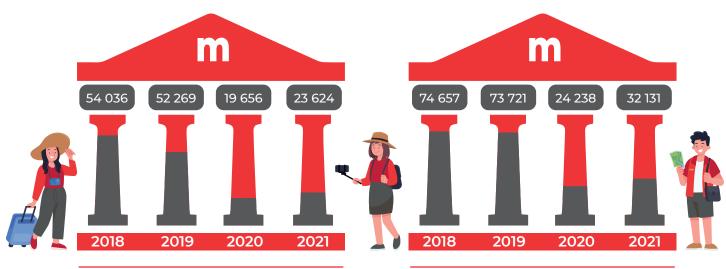


■ Bâteaux et croisiéristes accueillis



Source : Voies navigables de France

■ Fréquentation des musées et sites patrimoniaux du territoire (visiteurs par an)



Musées de Vienne

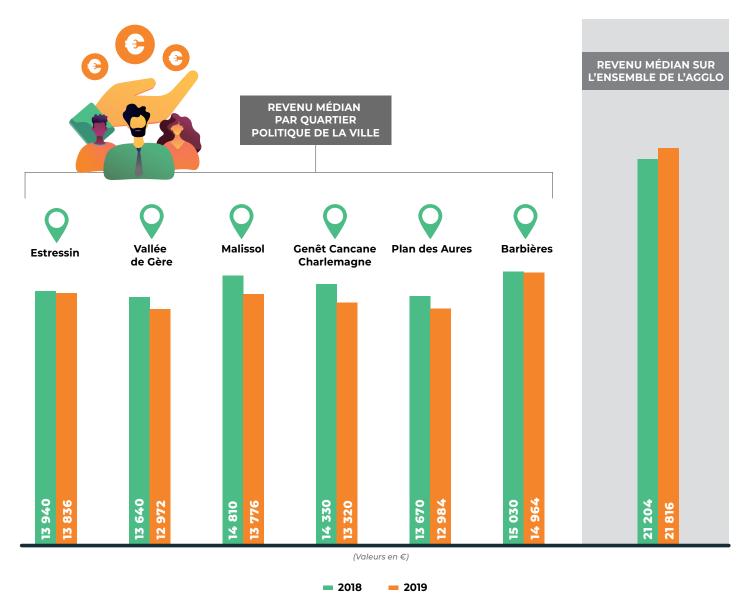
Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal

Source : Office de tourisme

Contrat de ville

Le contrat de ville est l'outil de mise en œuvre de la politique de la ville. Il fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers politique de la ville.

Revenu médian des foyers par Quartier Politique de la Ville et sur l'ensemble de l'Agglo



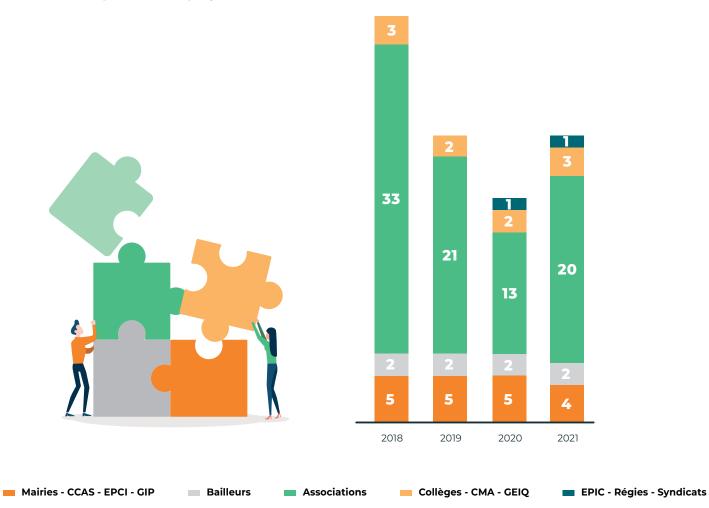
Source : SIG Politique de la ville et Insee

■ Effet levier des crédits politique de la ville dans la programmation annuelle



Source : Agglo et plateforme Dauphin

Nombre de porteurs de projets différents



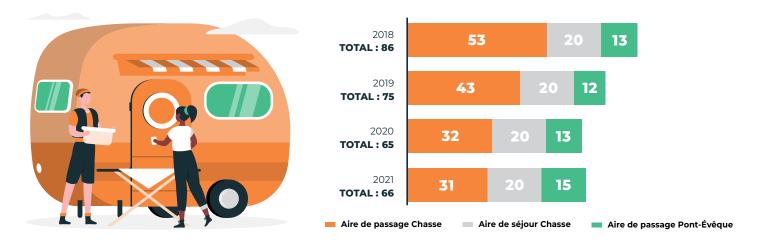
Source : Agglo et plateforme Dauphin

Gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, oblige les communes de plus de 5 000 habitants à se doter d'un lieu de stationnement possédant des commodités, un accès à l'eau et à l'électricité. Cette loi se traduit dans les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage qui déclinent, à partir d'un recensement des besoins, les aires à créer pour chaque commune.

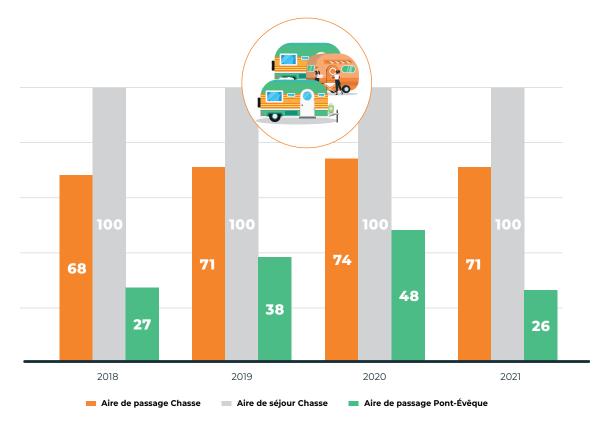
L'Agglo a la responsabilité de deux aires d'accueil de gens du voyage (Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque) et d'une aire de grand passage (Vienne).

■ Nombre de ménages accueillis sur les aires d'accueil des gens du voyage



Source : Regiss'Aire

■ Taux d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage (en pourcentage)



Source : SIG Politique de la ville et Insee

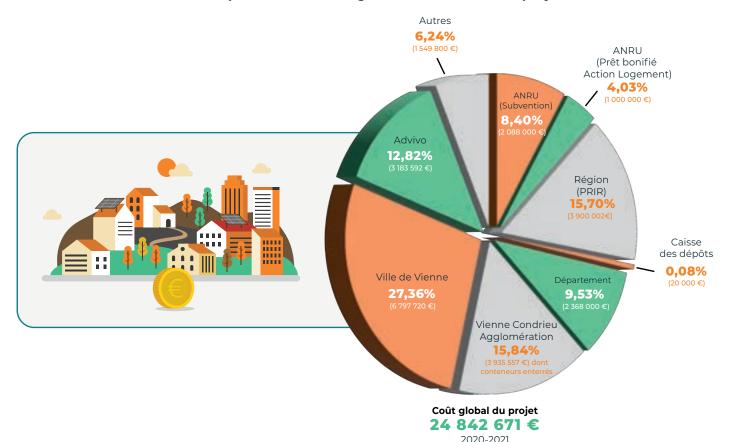
Occupation de l'aire de grand passage de Vienne (nombre de semaines)



Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

L'Agglo intervient comme porteur de projet de renouvellement urbain de la vallée de Gère à Vienne, projet retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

■ Montants financiers investis par maître d'ouvrage et financeur dans le projet NPNRU



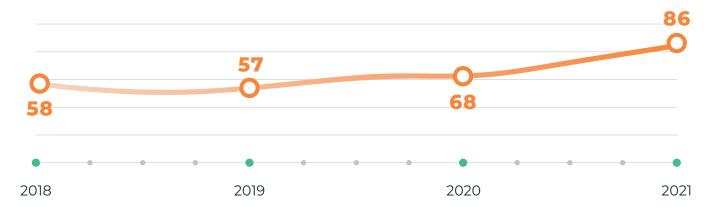
Source : Maquette financière de la convention NPNRU

Réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

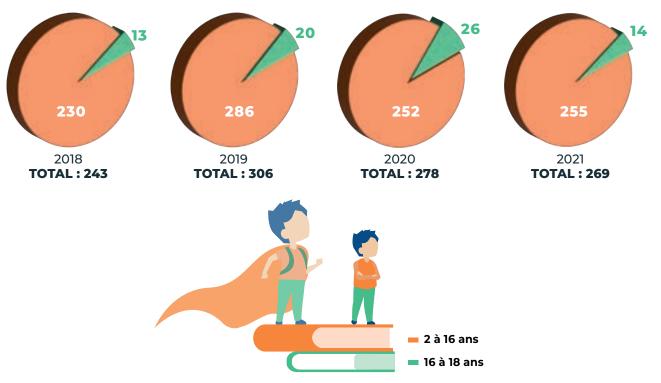
Il accompagne des enfants et des adolescents résidant sur les quartiers politique de la ville qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Nouveaux parcours dans l'année



Source : Logiciel de la Réussite éducative

Enfants accompagnés par le Programme de Réussite Éducative



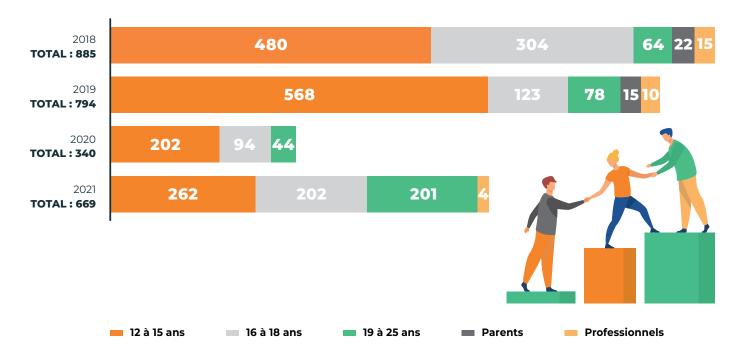
Source : Logiciel de la Réussite éducative

Relais Oxyjeunes

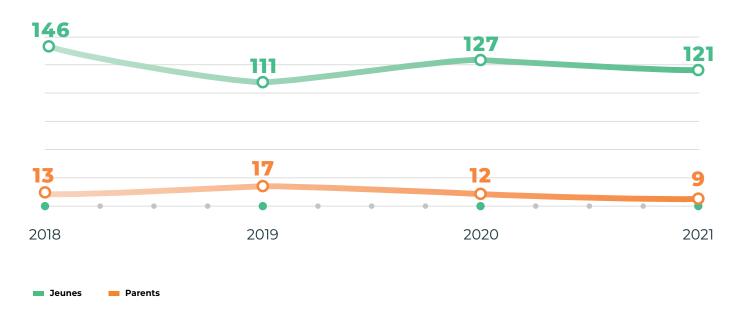
Le Relais Oxyjeunes est un Point accueil écoute jeunes (PAEJ).

Il prend en compte les conduites à risques chez les jeunes de 12 à 25 ans, les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes, et notamment la relation parents/adolescent, les conduites addictives, la violence, la sexualité...

■ Nombre de bénéficiaires d'une action collective



■ Nombre de bénéficiaires d'entretiens individuels



Prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance a pour objectif de soutenir et promouvoir les actions qui favorisent la citoyenneté et l'implication sociale des jeunes, coordonner les acteurs qui participent à la prévention de la délinquance et faciliter les relations entre les différents acteurs concernés.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

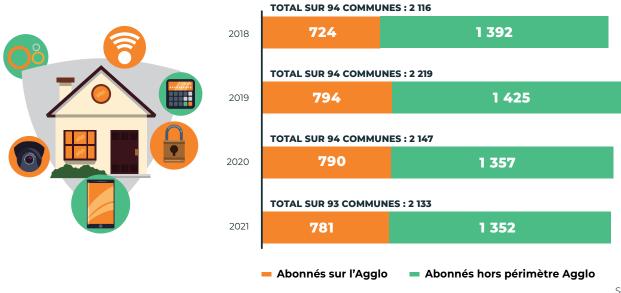
Actions issues du CISPD



Téléalarme

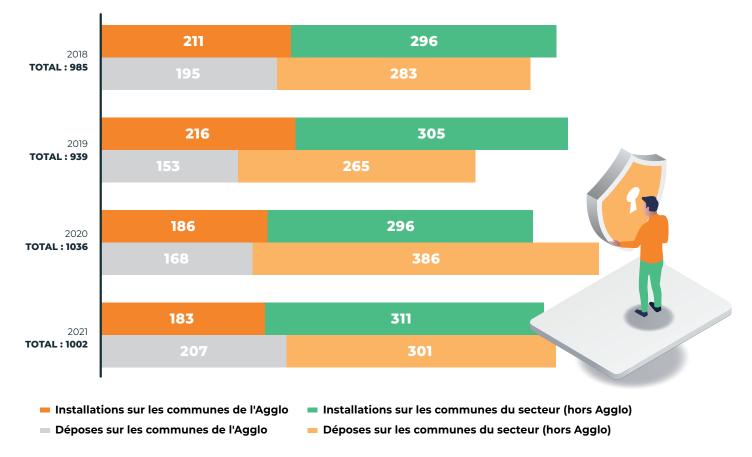
La téléalarme a pour objectif de favoriser le maintien au domicile des personnes âgées, handicapées ou isolées en lien avec le SDIS et les communes.

Nombre d'abonnés téléalarme



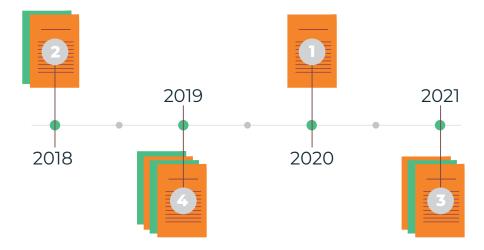
Source: Logiciel Horus

■ Interventions du service téléalarme auprès des abonnés



Source : Logiciel Horus

■ Nombre de réclamations

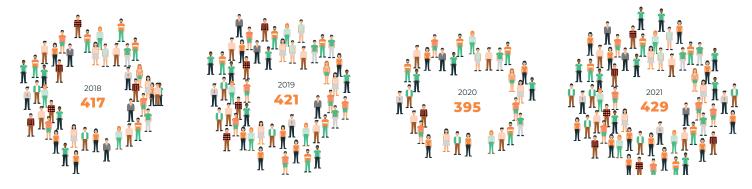


Emploi-insertion

L'Agglo a souhaité compléter ce qui est mis en place par les acteurs qui exercent cette compétence : Pôle emploi, les missions locales et les conseils départementaux.

L'Agglo s'est ainsi dotée d'un Plan local insertion emploi appelé PLIE qui favorise le lien entre les différents acteurs du territoire et met en œuvre un accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes sans qualification...).

Personnes accompagnées par le PLIE



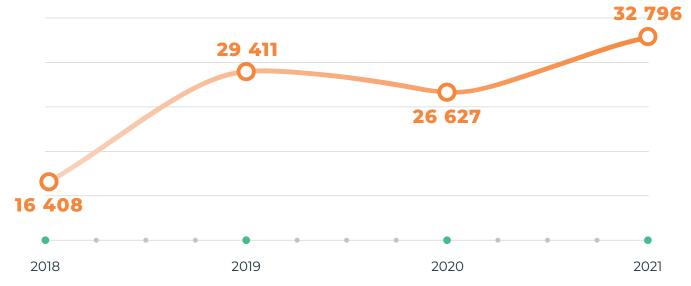
Source : PLIE UP VIeSION

Personnes sorties du dispositif sur un emploi durable



Source : PLIE UP VIeSION

■ Heures de travail réalisées dans le cadre d'une clause d'insertion



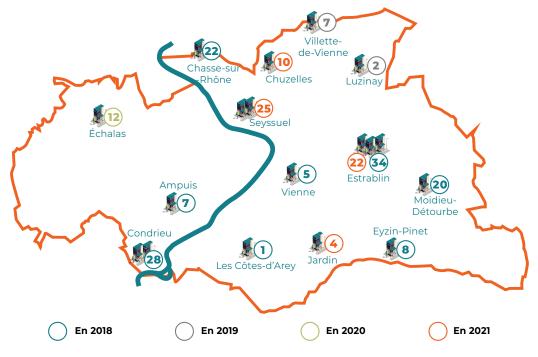
Source: Application ABC Clauses

Programme Local de l'Habitat

L'Agglo, à travers la mise en œuvre de ses Programmes Locaux de l'Habitat, poursuit une action publique en faveur du développement du parc locatif social sur l'ensemble de son territoire, dans une logique de solidarité territoriale. Elle accompagne les communes dans la programmation et le montage des projets de logements sociaux et participe à leurs financements.

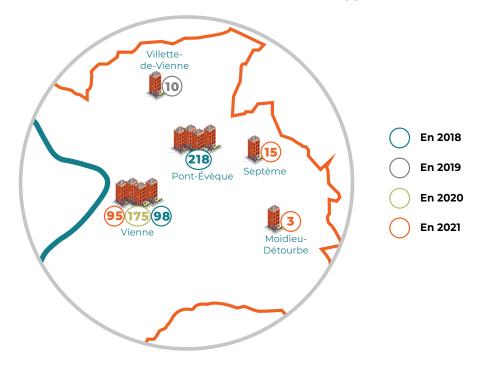
Pour répondre à l'enjeu majeur de la requalification du parc existant, l'Agglo soutient financièrement les opérations de réhabilitation thermique des logements sociaux et accompagne la rénovation des logements des propriétaires privés les plus modestes.

Logements locatifs sociaux neufs agréés dans le cadre des PLH



Source : Direction départementale des territoires

Logements locatifs sociaux réhabilités avec financement de l'Agglo



Logements réhabilités ayant bénéficié d'une éco-prime de l'Agglo



■ Logements adaptés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



■ Logements privés réhabilités soutenus par l'Agglo

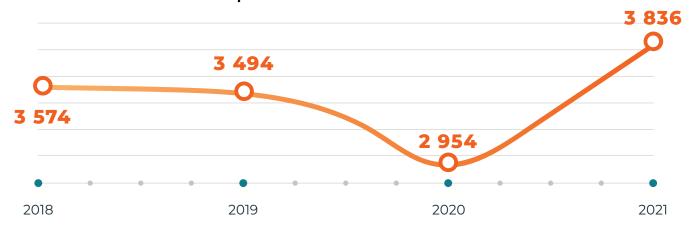


Aménagement et planification

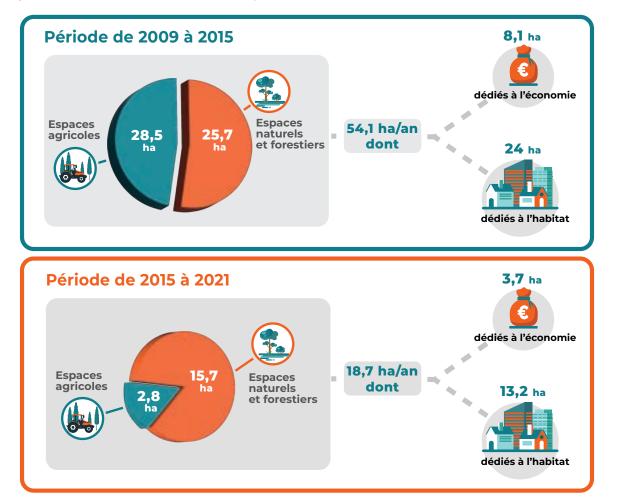
L'Agglo instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme déposées sur le territoire. Le nombre de dossiers déposés traduit la dynamique du marché immobilier de notre territoire et son attractivité.

Compétente en aménagement et en planification, l'Agglo élabore aux côtés des communes les documents d'urbanisme (PLU communaux et prochainement PLUi) qui doivent traduire l'ensemble des politiques portées par l'Agglo et respecter les directives nationales. L'enjeu de la consommation foncière est essentiel pour les années à venir.

Autorisations du droit des sols déposées sur le territoire



■ Consommation des espaces agricoles naturels et forestiers à l'échelle de l'Agglo (selon le Syndicat Mixte des Rives du Rhône)



Équipements sportifs

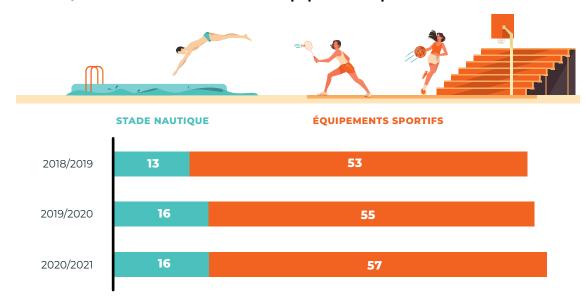
L'Agglo est propriétaire et gestionnaire de 16 équipements sportifs sur le territoire et de quatre établissements nautiques avec le transfert à l'Agglo des piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne depuis le 1er janvier 2022.

Le principal objectif visé par la collectivité est de permettre aux clubs sportifs, scolaires et habitants de profiter de ces installations pour leur pratique sportive. La fréquentation de ces équipements est significative.

Fréquentation annuelle détaillée des piscines et espaces nautiques (par type de public)



■ Nombre de clubs/associations utilisateurs des équipements sportifs



■ Nombre d'heures d'utilisation et fréquentation des équipements sportifs



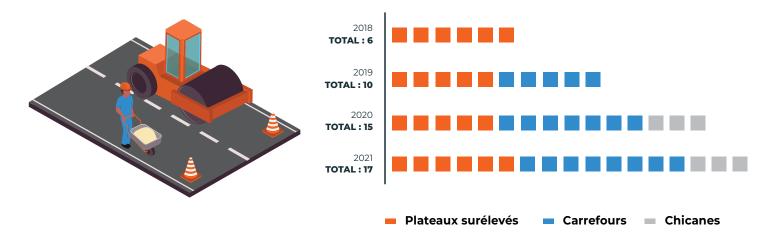
Voirie et grandes infrastructures

La voirie est le principal, bien souvent, l'unique support de mobilité dans les 30 communes du territoire. À ce titre, elle doit être aménagée et maintenue à un niveau de service optimal, de façon à garantir sa capacité à permettre les déplacements confortables et sécurisés pour tous : piétons, cyclistes, véhicules particuliers, véhicules de livraison, transports en commun, services de collecte des déchets...

Ces voies permettent également le passage des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunication. Elles constituent enfin un élément du cadre de vie de très nombreux habitants.

Ce patrimoine viaire revêt donc un caractère stratégique essentiel. Pour cette raison, l'Agglo investit massivement dans ses voiries : le budget global consacré à la voirie s'élève à 7,2 millions d'euros en 2021.

■ Aménagements de sécurité réalisés sur le territoire



Linéaires de chaussée rénovée



Informatique dans les écoles

L'Agglo exerce la compétence de l'informatique dans les écoles maternelles et primaires des 30 communes. Ainsi, elle assure l'équipement, la maintenance et le renouvellement des ordinateurs, tableaux interactifs et autres équipements numériques.

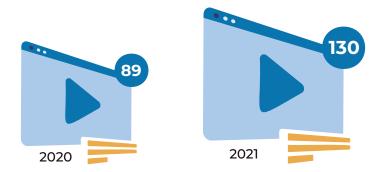
Les communes quant à elles s'occupent du câblage et de la connexion au réseau internet. Un nouveau Schéma de développement numérique 2022-2026 est en cours d'élaboration.

■ Nombre de classes concernées par le Schéma de développement numérique dans les écoles

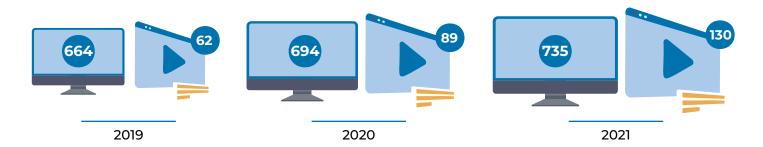


Source : Éducation nationale

■ Classes élémentaires équipées de matériel interactif



■ Taille du parc informatique dans les écoles (postes informatiques et vidéoprojecteurs interactifs)



■ Interventions sur le parc informatique dans les écoles

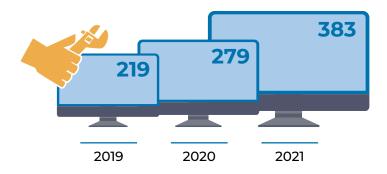
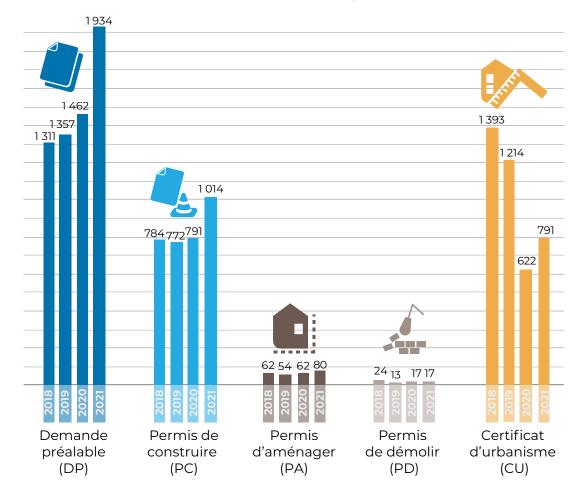


Schéma de mutualisation

L'Agglo met en place et développe des actions de mutualisation pour l'ensemble de ses communes.

La mutualisation permet de mettre en commun les moyens humains et matériels pour optimiser leur utilisation au service des politiques publiques. L'Agglo a mutualisé certains services avec les communes et a développé des modules d'assistance afin de leur apporter un appui juridique, technique et de gestion dans différents domaines : commande publique, archivage, animation et information jeunesse, informatique, montage de dossiers de subventions, instruction des autorisations du droit des sols, etc.

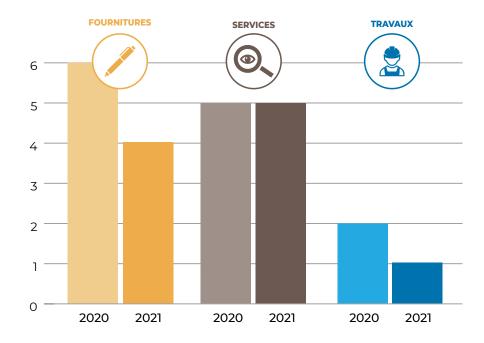
Répartition des autorisations du droit des sols instruites par an



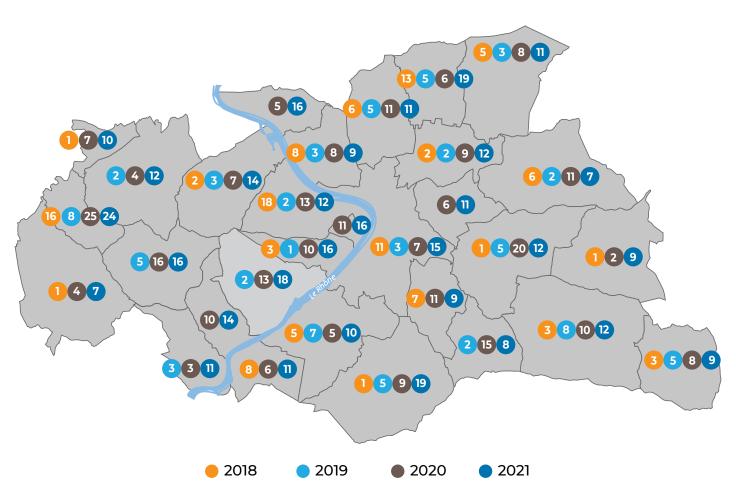
■ Taille du parc informatique des communes géré par l'Agglo



■ Groupements de commande « marchés transversaux » en cours



■ Subventions : Contacts avec les communes pour des demandes de financements

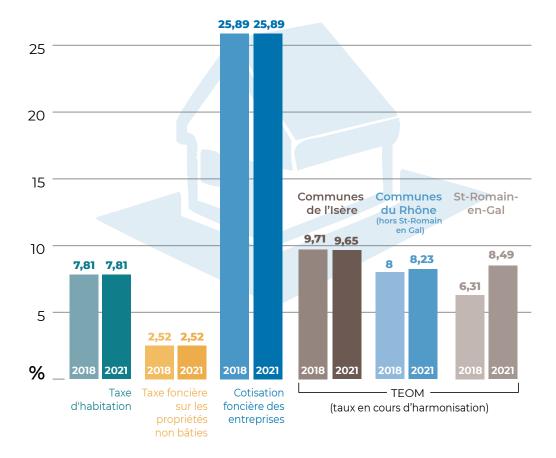


Finances

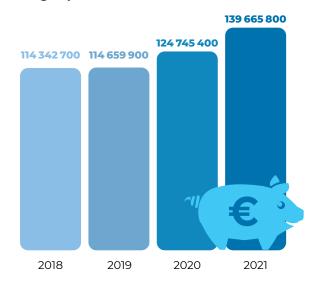
« Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité » : tel est le premier objectif affiché par le Projet d'agglomération.

L'évolution des taux permet de vérifier l'engagement de stabilité fiscale. La masse globale du budget primitif et les dépenses d'équipement par habitant mesurent le degré de mise en œuvre des ambitions de l'Agglo et le niveau d'épargne les moyens dont elle dispose en propre pour les financer. Les durées de remboursement de la dette traduisent un recours limité à l'emprunt.

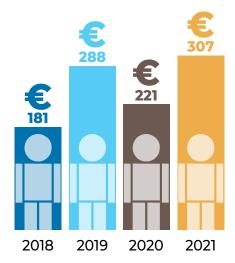
Évolution de la fiscalité (taux des taxes)



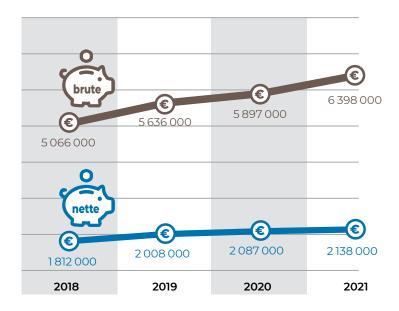
Masse globale du budget au budget primitif



Dépenses d'équipement réalisées par habitant (tous budgets confondus)



■ Épargne au budget primitif du budget principal



■ Durée de remboursement de la dette du budget principal (en années)

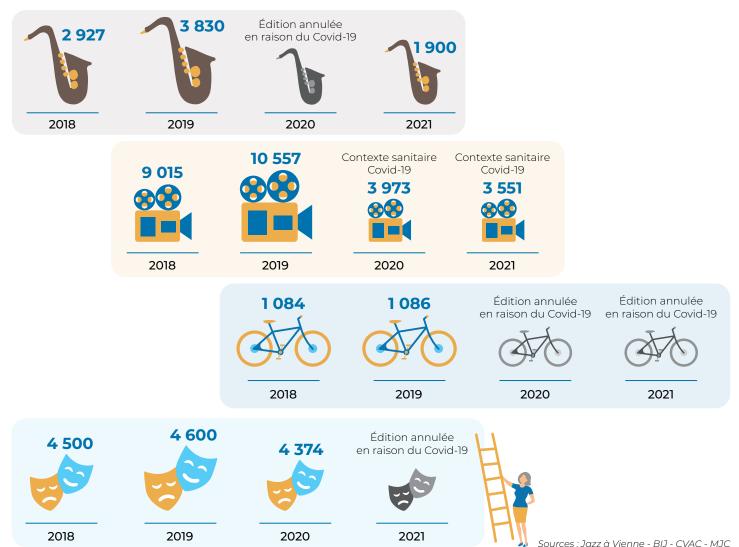


Soutien aux événements culturels et sportifs

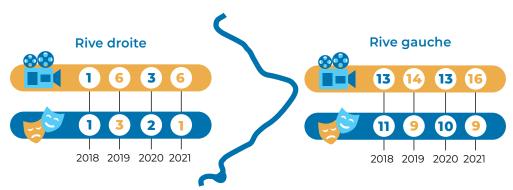
L'Agglo a déclaré quatre manifestations d'intérêt communautaire : Ciné été, le Festival de l'Humour, la course de l'Écureuil de Vienne Condrieu Agglomération et Caravan'Jazz ; compte tenu de leur fréquentation, leur caractère unique et leur rayonnement qui contribuent à la promotion du territoire.

Elles doivent accueillir un public venu des communes de l'Agglo, des communes extérieures au territoire et ne pas se limiter à la population communale. L'attractivité de ces manifestations est donc mesurable.

Fréquentation des événements culturels et sportifs : Caravan'Jazz, Ciné Été, Écureuil et Festival de l'Humour



Répartition des communes accueillantes : Ciné été et Festival d'Humour



Sources: BIJ - MJC

Notes
•••••••••••••••••••••••••••••••

NOTES

•••••••••••••••••••••••••••••••

NOTES

	• • •
••••••••••••••••••••••••••••••••••••	• • •
	• • •
	•••
	•••
	• • •
	• • •
	• • •
••••••••••••••••••••••••••••••••••••	• • •
	• • •
	• • •
	• • •





Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès 30, avenue Général Leclerc - BP 263 - 38200 Vienne Tél.: 04 74 78 32 10 info@vienne-condrieu-agglomeration.fr www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Contribution du Conseil de Développement

La démarche d'évaluation initiée par l'Agglo est appelée à prendre une dimension nouvelle en s'appuyant également sur le Conseil de Développement.

Le protocole de coopération entre le CdD et l'Agglo indique que : « Le Conseil de Développement participe à l'évaluation de la politique publique. Il propose et apporte un regard croisé sur les critères d'évaluation et les indicateurs, participe à la rédaction du rapport annuel d'évaluation de la politique de l'Agglo, apporte un regard complémentaire et une appréciation sur les politiques publiques menées. »

« Le CdD contribue dans un premier temps à la structuration de cette démarche évaluative en apportant un regard croisé sur les critères d'évaluation identifiés par les services et les commissions thématiques. L'Agglo et le CdD construisent conjointement cette nouvelle démarche.

Le CdD pourra dans un second temps contribuer à l'interprétation des éléments d'analyse et à l'élaboration des conclusions :

- en participant à la rédaction de ce Bilan annuel d'évaluation de l'Agglo;
- · en apportant un regard complémentaire et une appréciation sur les politiques publiques menées. »

Après sa réinstallation et une initiation aux démarches d'évaluation des politiques publiques, le Conseil de Développement a pu entamer en 2021 sa réflexion autour de 2 thématiques : Stratégie agricole et Schéma touristique.

Méthodologie mise en œuvre pour apporter le regard croisé du CdD sur les critères d'évaluation de chaque politique publique étudiée :

- · prise de connaissance par chacun des objectifs stratégiques et plans d'actions de chaque politique ;
- · réflexion collective pour faire émerger les « questions évaluatives » intéressantes du point de vue des citoyens et en déduire des indicateurs, sur une sélection d'actions ;
- · mise en perspective de ces critères d'évaluation avec ceux identifiés par les élus et les services ;
- · présentation aux services et élus des propositions complémentaires qui ne seraient pas encore identifiées.



- ACTIONS RETENUES PAR LE CdD POUR MENER SA RÉFLEXION SUR L'ÉVALUATION DE DEUX SCHÉMAS STRATÉGIQUES DU POINT DE VUE DES CITOYENS
- QUESTIONS ÉVALUATIVES QUE SE POSENT LES MEMBRES DU CdD
- INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS

Stratégie agricole 2019-2024

■ Action A2 : Répertorier et faire connaître les lieux de vente en circuit court, établir un support simple d'identification pour valoriser les produits

Dans quelle mesure, l'identification des points de vente collectifs et la communication ont permis de développer le nombre de producteurs en circuit court ?

Indicateur proposé :

- · Évolution du nombre de points de vente collectifs
- Action 4 : Soutenir le développement de points de vente collectifs ou de distribution de produits locaux

Dans quelle mesure le soutien de l'Agglo / du territoire permet le développement des points de vente collectifs et/ ou de la distribution de produits locaux ?

Indicateurs proposés:

- · Évolution du CA des points de vente collectifs
- · Quantité et diversité de produits proposés à la vente
- · Évolution des nouveaux clients
- · Quantité de produits locaux valorisés dans ces points de vente
- Action 5: Encourager les circuits courts dans les entreprises, restaurants, hôtels, associations...

En quoi l'action de l'Agglo diminue-t-elle la distance entre les producteurs/exploitants et les clients (hôtels, restaurants, entreprises...) ?

Indicateur proposé:

- · Kilomètres parcourus entre lieux de production et lieux de consommation / Périmètre d'approvisionnement des HCR: Hôtels, Cafés, Restaurants
- Action 7 : Préserver la ressource en eau pour favoriser le maintien et le développement du maraîchage et de l'arboriculture

Quelle est l'évolution de la consommation d'eau dans le monde agricole ?

Indicateurs proposés:

- · Évolution de la consommation d'eau des exploitants agricoles
- · Part de la consommation d'eau recyclée

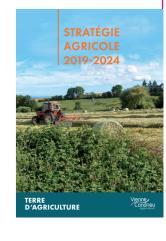


Schéma touristique 2019-2024

■ Action 1 : Création et montée en puissance d'événementiels touristiques

En quoi les actions de l'Agglo permettent de maintenir et/ou développer le succès des événements touristiques accompagnés sur le territoire ? Interroger la montée en puissance des événements, l'amélioration et l'attractivité du public.

Indicateurs proposés:

- · Satisfaction des visiteurs
- · Évolution des nuitées qui en découlent
- · Intérêt (vues et rebonds) sur les sites web qui communiquent sur ces événements

■ Action 4 : Soutien au développement d'équipements touristiques publics

En quoi les actions menées par l'Agglo permettent de soutenir le développement d'équipements touristiques ?

Indicateurs proposés:

- · Balades référencées
- Évolution du CA / Retombées économiques des commerçants sur les parcours pédestres et dans les équipements (réponse sur volontariat à un questionnaire)

Action 5: ViaRhôna

En quoi les travaux entrepris par l'Agglo vont améliorer la roulabilité, la sécurité (au voisinage et au raccordement avec les réseaux existants), la signalétique harmonisée avec l'ensemble de la ViaRhôna ? Interroger l'attractivité de la ViaRhôna sur notre territoire.

Indicateurs proposés:

- · Linéaire amélioré en kilomètre
- · Signalétiques implantées
- · Provenance des touristes qui fréquentent la ViaRhôna
- · Nuitées payantes des cyclistes
- · Points de réparation/gonflage/sanitaires/consignes sécurisées... (cf. Ampuis et Condrieu)
- · Raccordements aux communes et signalétique
- · Stationnements sécurisés dans les communes

Action 6: Insertion de la dimension culturelle identitaire et ludique dans les espaces publics

En quoi les aménagements des espaces publics permettront de promouvoir la dimension culturelle, identitaire et ludique du territoire ?

Indicateurs proposés:

- · Nombre de fresques, panneaux ou supports réalisés par an
- · Nombre d'aménagements réalisés
- · Satisfaction des visiteurs

■ Action 7 : Mise en œuvre d'un schéma global de signalétique touristique et identitaire

En quoi la mise en œuvre d'un schéma global de signalétique permet de valoriser l'image touristique et identitaire du territoire ?

Indicateurs proposés:

- Mesure d'impact
- · Part de la population extérieure à l'Agglo (visiteurs) qui connaît mieux les lieux touristiques grâce à cette signalétique

Action 10 : Développement de l'accueil « hors les murs »

En quoi la formation des acteurs économiques à l'information touristique permettrait de développer un meilleur accueil et une meilleure connaissance du territoire.

Indicateurs proposés:

- · Évolution de la circulation des visiteurs sur le territoire entre les sites touristiques
- Évolution des sources d'information des touristes



Schéma touristique 2019-2024

